



Perpignan, le 20 mars 2013

Monsieur Jean-Marc PUJOL  
Maire  
Ville de Perpignan

## LETTRE OUVERTE

Monsieur le Maire,

Vous vous félicitez, par presse interposée, de réaliser des économies budgétaires sur le budget du personnel municipal.

- **Réduction des effectifs sur les 4 dernières années :**
  - **155 agents** avec, en parallèle, un accroissement de la population (+ 11500 habitants)
- **Diminution de la masse salariale :**
  - **4.2%** entre 2007 et 2011
- **Diminution des heures supplémentaires :**
  - **26%** entre 2009 et 2012
- **Stagnation du Régime Indemnitare pour les agents depuis 2009**
  - excepté 13 €/mois pour les agents de la catégorie C

Perpignan, se trouve en tête de liste pour les coupes sombres effectuées sur le budget du personnel ! Nous avons appris lors du dernier CTP que l'année **2013 serait encore une fois une année blanche** puisque on y annonce que le Régime Indemnitare ne sera pas augmenté !

Adresse de la Section : 8, rue de la Garrigole - 66000 PERPIGNAN

Port : 06 74 07 09 68 - Tel : 04 68 82 12 88 - Fax : 04 68 82 57 34 -

[www.sud-ct.fr](http://www.sud-ct.fr)

<http://sudct66.canalblog.com>

Email : [sudct66@gmail.com](mailto:sudct66@gmail.com)

**À SUD, nous sommes pour le « gagnant/gagnant » et non pour le « gagnant/perdant »** comme vous le pratiquez depuis votre accession au poste de premier magistrat.

Nous constatons que les sacrifices financiers sont supportés par le personnel et seulement par lui. Savez-vous qu'il y a de plus en plus de travailleurs pauvres au sein de notre collectivité ? Cela ne peut plus durer.

La revalorisation du point d'indice est bloquée depuis juillet 2010. Il est vrai que cela n'est pas de votre fait, mais vous pouvez améliorer les conditions de vie des agents en acceptant d'évoquer avec nous différentes pistes telles que :

- **Attribution de chèques-déjeuner à l'ensemble du personnel :**  
ce dossier demeure encore à l'étude alors que le questionnaire que SUD avait transmis aux agents fin 2009 avait recueilli tous les suffrages, pensant que cette mesure serait également un ballon d'oxygène pour le commerce de bouche de notre cité
- **Ratios à 100% pour les avancements de grade à la prochaine CAP :**  
les textes vous permettent d'ouvrir ces postes à hauteur de 100 % et pourtant, chaque année, vous calculez les ratios en fonction des postes que vous seul choisissez d'ouvrir !
- **Revalorisation du Régime Indemnitare :**  
l'enveloppe dévolue au RI devrait permettre une meilleure répartition entre filières, gommant des écarts parfois très importants entre la filière administrative et la filière technique, reconsidérant aussi le RI des autres filières (animation, sportive, médico-sociale, culturelle et police)

Voilà des solutions acceptables auxquelles il convient de réfléchir pour faire en sorte que les agents de la ville de Perpignan ne soient pas les travailleurs pauvres de demain...

Dans l'attente d'une rencontre, recevez, Monsieur le Maire, nos salutations syndicales.

Le secrétaire Général  
SUDCT66

Alain NEVEU

**Adresse de la Section : 8, rue de la Garrigole - 66000 PERPIGNAN**

Port : 06 74 07 09 68 - Tel : 04 68 82 12 88 - Fax : 04 68 82 57 34 -

[www.sud-ct.fr](http://www.sud-ct.fr)

<http://sudct66.canalblog.com>

Email : [sudct66@gmail.com](mailto:sudct66@gmail.com)